



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FÉVRIER 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 30 : 33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Colette PRANAL en tant que secrétaire de séance.

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Madame HINET, Conseillère Municipale**

❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),



- procéder à la réalisation des emprunts (alinéa 3),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **sept décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015.

DECISION N° 1 DU 19 JANVIER 2015
Exécutoire le 27 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Location précaire et révocable d'une maison située 5 rue Anatole France
Désignation d'un locataire : Mme RICHE (prolongation du 1^{er} février au 31 août 2015)
Perception d'un loyer : 300 € par mois

DECISION N° 2 DU 23 JANVIER 2015
Exécutoire le 27 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Mise à disposition précaire et révocable d'une parcelle cadastrée AH n°3 située rue de la Pinauderie dans la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie
Désignation du locataire : M. Olivier HEMONT (du 1^{er} février 2015 au 30 juillet 2016)

DECISION N° 3 DU 23 JANVIER 2015
Exécutoire le 27 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Mise à disposition précaire et révocable d'une emprise issue de la parcelle cadastrée BP n°701 située lieudit les Perrets dans la ZAC Charles de Gaulle
Désignation du locataire : M. Olivier HEMONT (du 1^{er} février 2015 au 30 juillet 2016)

DECISION N° 4 DU 27 JANVIER 2015
Exécutoire le 30 janvier 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux – Affaire Djili BA contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire
Désignation d'un avocat : Maître Gérard CEBRON de LISLE – 23 rue de Clocheville – BP 11952 – 37019 TOURS CEDEX.

DECISION N° 5 DU 29 JANVIER 2015
Exécutoire le 2 février 2015

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Organisation d'un concert de clarinettes et de piano à l'Escale le dimanche 22 mars 2015 à 11 h 00.
Fixation du tarif :
. Tarif adulte : 12,00 €,
. Enfants de moins de 12 ans et élèves des écoles de musique : 6,00 €



DECISION N° 6 DU 19 JANVIER 2015
Exécutoire le 4 février 2015

DIRECTION DES FINANCES

Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
Souscription d'une convention aux caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000,00 €,
- Durée totale : **jusqu'au 30 décembre 2015**,
- Taux d'intérêt : euribor 1 semaine + marge 1,15%,
- Frais de dossier : 0,075% soit 1 500,00 €
- Frais de tirage = 0 €
- Commission de non utilisation = 0,10% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

DECISION N° 7 DU 6 FÉVRIER 2015
Exécutoire le 16 février 2015

DIRECTION DE LA JEUNESSE

Sports – Piscine municipale Ernest Watel

Cours collectifs de natation médicale - Fixation des tarifs

Le tarif pour les cours collectifs de natation médicale sont fixés comme suit :

80 € pour deux cours pour les personnes domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire

140 € pour deux cours pour les personnes domiciliées hors Saint-Cyr-sur-Loire

❖ **Budgets principal et annexes – exercice 2015 – Grandes orientations budgétaires à retenir pour l'élaboration du budget**

Monsieur HÉLÈNE donne en préambule quelques éléments d'appréciation du contexte économique national.

Quelques chiffres :

- ✓ Taux de croissance en volume du PIB envisagé pour 2015 (source Loi de finances) : **+ 1 %**
- ✓ Taux d'inflation : **+ 0,5 %**
- ✓ Dette publique française : pour stabiliser la dette publique en pourcentage du PIB, le déficit devrait être limité à 3,6 % du PIB en 2016. Le poids de la dépense publique passerait de 56,1 % du PIB en 2015 (contre 56,5 en 2014) à 55,5 % en 2016 et à 54,5 % en 2017.
- ✓ La réduction du déficit structurel repose quasi exclusivement sur des économies demandées à l'ensemble des administrations publiques.

Monsieur HELENE explique que l'Etat, dans sa loi de programmation des finances publiques pour 2014 – 2019 a réduit de façon drastique les dotations aux collectivités tout en imposant par ailleurs des charges nouvelles comme les rythmes scolaires. Cela se traduit pour notre commune par une baisse substantielle des recettes.

Pour la DGF, la baisse a été de 150.000 € en 2014. Elle sera de 517.000 € en cumulé en 2015, 883.000 € en cumulé en 2016 et de 1.250.000 € en cumulé en 2017. A cela, il convient d'ajouter le coût sec des rythmes scolaires soit 130.000 € par an. C'est au total sur 4 ans 3.320.000 € de moins pour la commune.

Les dépenses doivent obligatoirement être ajustées aux recettes.



Trois pistes :

- La recherche d'économie déjà engagée les exercices précédents doit se poursuivre par une rationalisation, une meilleure efficacité des achats, par la chasse au gaspillage, une meilleure organisation. Mais l'exercice a ses limites.
- Une gestion fine des effectifs sur plusieurs exercices.
- L'exploration dans le cadre de l'Agglomération de ce qui peut être mutualisé.

Objectif a été donné aux services de réduire leurs dépenses de 2%.

Le travail en profondeur effectué par les gestionnaires permet de confirmer que cet objectif sera atteint voire même dépassé. Dans l'idéal, il faudrait que le total des dépenses de fonctionnement – frais de personnel compris- ne dépasse pas de plus de 1% les dépenses de 2014.

En dehors de la DGF, la principale ressource de la commune est la fiscalité constituée :

- des taxes d'habitation et des taxes foncières.
- du reversement par Tours + d'une partie des taxes aux entreprises.

La revalorisation nationale des bases en fonction de l'inflation a été fixée par le parlement à 0,9%. Reste l'évolution naturelle des bases avec les nouveaux logements. Les chiffres des services fiscaux n'ont pas encore été communiqués. Il est possible que le contexte économique impacte à la baisse la progression attendue.

La politique de désendettement de la ville est poursuivie mais sans précipitation car nous bénéficions de taux très bas actuellement. Les frais financiers continuent de baisser.

Programme d'investissement pour 2015 :

Il est proposé de continuer le programme engagé depuis le nouveau mandat. Cela comprend l'entretien de l'existant et des nouveaux projets de développement de la ville, pour un montant de près de 6 M € dont :

- 2.478.000 € pour l'urbanisme et le cadre de vie. Les acquisitions foncières représentant à elles seules 2M€,
- 1.637.000 € pour les infrastructures comprenant les travaux des rues Jean Jaurès, Henri Bergson, la mise à 2 x 2 voies de la RD 938 entre les giratoires de Katrineholm et de la Croix de Pierre (fonds de concours à verser à Tour(s) Plus), le programme annuel de voirie, le réseau eaux pluviales et la rue de la Grosse Borne,
- 150.000 € pour l'amélioration de l'éclairage public,
- 410.000 € pour les équipements sportifs avec la rénovation de la salle Coussan et un premier crédit pour le concours de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes de la piscine,
- 535.000 € pour les bâtiments communaux,
- 105.000 € pour la sécurité publique,
- 585.000 € pour la logistique et les moyens techniques des services.

Le financement des investissements sera assuré par les concours et participations notamment de Tour(s) Plus, par le fonds de compensation de la TVA, par l'autofinancement, la vente de terrains et l'emprunt qui est prévu pour 2 M€.

Budgets annexes :

Bois Ribert, la plus avancée des cinq ZAC, va permettre de développer le Pôle Santé du nord de l'agglomération avec la création d'une maison médicale importante à côté de la clinique de l'Alliance qui elle-même va s'agrandir avec le transfert des équipes de Saint Gatien.

La Zac Charles de Gaulle : il reste encore des acquisitions à réaliser pour permettre de finaliser le projet.

Les Zac la Roujolle et la Croix de Pierre sont des opérations à plus long terme tant le foncier est morcelé. Pour 2015 sont envisagées des acquisitions d'opportunité.



Enfin la Zac Ménardière Lande Pinauderie constitue un projet majeur qui se déroulera sur plusieurs années. Il est mené en direct par la ville dans un souci d'efficacité et d'économie. Une première tranche devrait pouvoir démarrer au cours de 2015. Deux emprunts portent le foncier et les premiers travaux de cette opération.

En vertu de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Monsieur FIEVEZ, au nom du groupe socialiste, s'est exprimé ainsi que Monsieur le Député-Maire sur cette présentation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les orientations budgétaires pour l'année 2015,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

❖ Budget primitif 2015

A – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement pour 2015 par anticipation – Examen et vote – Modification des délibérations 2014-11-105 et 2015-01-103

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **1 471 272,72 € (dépenses d'équipement et travaux) et 825 000,00 € (remboursements temporaires d'emprunt)**, les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous,

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2015	} Inscrits au CM du 8/12/14
Remboursements temporaires d'emprunts	500 000,00 €	16-16449-012	
TOTAL	500 000,00 €	<i>Pour un maximum de 825 000 €</i>	

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2015	} Inscrits au CM du 8/12/14
Acquisitions foncières	825 000,00 €	21-2112-ACQ100-824	
Câblage pour les bornes en WIFI	3 000,00 €	21-2135-020	
Baie informatique de stockage	22 000,00 €	21-2183-020	
Cor petites mains	500,00 €	21-2188-311	
TOTAL ①	850 500,00 €		



Armement de la police municipale	5 000,00 €	21-2188-POL100-112	Inscrits au CM du 26/01/15
Travaux de bardage du CTM	60 000,00 €	21 -2135-CTM100-020	
Travaux en régie voirie	17 000,00 €	21-2152-INFR-821	
Construction d'un réseau en fibre optique	130 000,00 €	23-2315-020	
TOTAL ②	212 000,00 €		
Acquisition de 2 vélos water rider	2 400,00 €	21-2188-SPO200-413	
Acquisition de poteaux double de badminton pour compétitions	1 520,00 €	21-2188-SPO110-412	
Travaux Ferme de la Rabelais	85 000,00 €	23-2313-RAB100-020	
TOTAL ③	88 920,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 +3....	1 151 420,00 €	<i>Pour un maximum de 1 471 272 €</i>	

- 2) Modifie les délibérations 2014-11-105 et 2015-01-103,
- 3) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2015, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-dessus.

❖ Régies de recettes et d'avances –Versement de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances relatives à l'exercice 2014.

❖ Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 16 janvier 2015 et le 16 février 2015

Le Conseil Municipal,



- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 2 février 2015**

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette réunion figuraient à l'ordre du jour les points principaux suivants :

- Le développement économique avec l'approbation de la convention « Territoire, entreprises de Touraine ». La Région, le Département, la Communauté d'Agglomération, les communautés de communes et la chambre de commerce et d'industrie ont souhaité proposer une convention actant des principes de collaboration et la mise en place d'actions communes dans le domaine du développement économique départemental.
- Le tourisme, avec une convention de délégation de service public pour le SPL Tours Val de Loire Tourisme.
- Le développement durable avec une adhésion à « solidarité des producteurs agricoles et des filiales alimentaires ». Elle explique qu'il s'agit d'une association qui facilite le don en mettant en relation un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricoles, de la grande distribution, des marchés de gros et qui a permis de redistribuer environ 1 000 tonnes de produits, soit 2 millions de repas. La Communauté d'Agglomération a adhéré à cette association pour une somme de 500,00 €.

Par ailleurs, elle signale une révision des tarifs des animations et des salles d'activités à la Gloriette. S'agissant des animations en direction des scolaires et des centres de loisirs, elle précise que la gratuité est maintenue pour les communes de l'agglomération.

❖ **Intercommunalité – Syndicat intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du comité du mardi 10 février 2015**

Madame HINET fait part du compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents. Elle signale l'annonce de la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet pour M. Grégory MOIRIN, technicien rivière.

Elle poursuit par un compte rendu du comité de pilotage du 26 janvier dernier auquel étaient présents des partenaires techniques et financiers. Il s'agissait de statuer sur l'aspect technique de travaux à mener sur trois ouvrages : le lavoir de Charentilly, l'aménagement de l'étang de Chatenay à Cerelles et le moulin de Garrot à Saint-Cyr. Dans un second temps, elle précise que le comité de pilotage avait pour objectif la programmation du financement de ces travaux. Il devra se réunir fin mars/début avril pour statuer définitivement sur ces projets.

Elle signale, par ailleurs, la présentation des orientations budgétaires 2015 et des travaux envisagés. Les nouvelles inscriptions budgétaires 2015 sont estimées à 357 900,00 € dont 322 900,00 € en investissement et 35 000,00 € en fonctionnement. Elle précise qu'au niveau de la participation des communes pour 2015, celle-ci a été maintenue à un niveau global de 96 500,00 € comme les années précédentes et pour la commune de Saint-Cyr la contribution s'élève à 17 283,00 €.

Elle termine en signalant que le comité s'est achevé sur une vidéo réalisée par l'agence de l'eau qui présentait les principes et les enjeux de la morphologie des cours d'eau et de l'importance de leur bon fonctionnement.



❖ **Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 24 février 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 24 février 2015.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 12 février 2015 et du lundi 16 février 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Demande de subvention exceptionnelle pour Vincent COCHARD, concours du meilleur ouvrier de France en boulangerie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300,00 € à Vincent COCHARD, domicilié 141, boulevard Charles de Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Troisième Adjointe délégué aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint**

❖ **Vie culturelle – Convention de résidence avec la Tite Compagnie**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de résidence artistique avec la Tite Compagnie avec mise à disposition de l'escale ainsi qu'un régisseur général les 4, 5 et 6 mai de 10 h à 19 h et le jeudi 7 mai de 10 h à 21 h avec la représentation « Ultime escale avant destination » à 19 h 00,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention avec la Tite Compagnie.



❖ **Vie culturelle – Mise à disposition de l'Escale – Convention avec l'association Clarinettes en Touraine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de mise à disposition de l'Escale le dimanche 22 mars 2015 à 11 h 00 pour un concert avec le soliste international Florent HEAUX,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention.

❖ **Animation sociale – Rendez-vous cinématographique avec Ciné Off – Avenant à la convention tripartite**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant à la convention pour l'animation cinématographique qui porte le coût d'une séance de 325,00 € à 330,00 € à compter du 1^{er} janvier 2015,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 23 février 2015**

Madame JABOT signale le bon fonctionnement de l'UTL (Université du Temps Libre) avec 35 personnes à la première séance et 80 personnes à la deuxième séance du 19 février. Elle précise que la prochaine séance aura lieu le 12 mars avec pour thème « Coût et profit des croisades au Moyen-Age », par un historien de la faculté, Monsieur François TOUATI. La suivante, le 16 avril, portera sur « Les odeurs, du parfum à la thérapie », avec Madame Emilie THIERRY et Leslie BOUDSOCQ.

Elle évoque ensuite la participation d'un groupe de 15 séniors à l'opéra pour enfants « Marco Polo », le lundi 16 février, au Centre de Vie Sociale, dans le cadre des liens intergénérationnels, en partenariat avec l'école de musique et les écoles de Saint-Cyr. Toutes ces personnes se sont montrées très satisfaites de cette participation.

Elle signale, par ailleurs, l'organisation, en lien avec les services de la jeunesse et de la petite enfance, d'une quinzaine de la parentalité du 13 au 30 mars avec un théâtre forum le 13 mars et des ateliers de parentalité pour un groupe de 8 à 12 personnes, les 17, 24 et 27 mars. Dans ce cadre aura lieu pour finir une conférence interactive sur la famille ou l'espérance du bonheur, le lundi 30 mars à 20 h 00, en partenariat avec la CAF.

Elle évoque enfin l'élaboration actuelle d'un forum jeunesse en partenariat avec les services jeunesse et petite enfance et le Conseil Général en lien avec l'analyse des besoins sociaux réalisée au Centre de Vie Sociale.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 17 février 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

**Rapporteurs : Madame BAILLEREAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe délégué aux Loisirs et Vacances et à la Petite Enfance.**

❖ **Sorties scolaires de l'année scolaire 2014-2015**

A – Sorties scolaires de 2^{ème} et 3^{ème} catégories – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient les projets présentés dans le tableau ci-après pour les sorties scolaires de 2^{ème} catégorie,
- 2) Verse sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles mentionnées dans le tableau ci-après,



**Sorties scolaires de 2ème catégorie
Année scolaire 2014/2015**

Ecoles	Classes concernées	Nombre d'enfants	Thème	Lieu du projet	Coût	Subvention
CHARLES PERRAULT	PS-M.LEGUILLE	27	sortie à la ferme	Beaumont village	669,60 €	223,20 €
	PS/MS - Mme MAIRE GS - Mme LAFAYE	55	visite au zoo	Doué la Fontaine	1 461,50 €	487,17 €
	MS - Mme GABORIT	27	Château de Langeais	Château de Langeais	600,00 €	200,00 €
	total				2 731,10 €	911,00 €
ENGERAND	CE2-Mme LAMIRAULT	29	Land Art Maison de l'environnement	Etang de Narbonne Joué les Tours	300,00 €	100,00 €
	CPA-Mme CRAMETTE CPB-Mme RODAIS	47	Les animaux	réserve de la Haute Touche	1 032,00 €	344,00 €
	CP/CE1-Mme PETIARD CE1-Mme NEGREL	52	Histoire	Château de Langeais	660,00 €	220,00 €
	CE1/CE2-Mme BENOIT CE2-Mme LAMIRAULT	54	La Préhistoire	jardin de la Préhistoire	1 182,00 €	394,00 €
	CE2-Mme LAMIRAULT CLIS-Mme LE BELLEGUY	37	Découverte de l'Osier	Vilaine les Rochers	733,00 €	244,33 €
	CM1A-Mme GOMES CM1B-Mmes DRIX et JEFFREDO	48	Le Moyen âge	Château de Montbazou	780,00 €	260,00 €
	CM2B-Mme CULLERIER,M.HAYEZ	25	Arts visuels	Château d'Orion	782,00 €	260,67 €
total				5 469,00 €	1 823,00 €	
JEAN MOULIN	TPS/PS - Mme BOURREAU MS/GS - Mme BAUDUIN MS/GS - Mme CAZALIERES	81	Ferme pédagogique	journée	672,00 €	224,00 €
	TPS/PS - Mme BOURREAU MS/GS - Mme BAUDUIN MS/GS - Mme CAZALIERES	81	"les souffles du monde"	salle Thélème à TOURS	464,00 €	154,67 €
	MS/GS - Mme BAUDUIN MS/GS - Mme CAZALIERES	55	"le rêve d'Ariane"	Théâtre de TOURS	425,50 €	141,83 €
	total				1 561,50 €	521,00 €
HONORE DE BALZAC/ ANATOLE France	Toutes les classes de la PS au CM2	136	La vie de Château au temps de François 1er	Château de CHAMBORD	2 716,00 €	905,33 €
	total				2 716,00 €	906,00 €
PERIGOURD Elémentaire	CP-CP/CE1-CE1-CE2/CM1- CM2 - CLIS	137	les cinq sens	Château de Villandry (visite et ateliers)	1 112,00 €	370,67 €
	CP-CP/CE1-CE1-CE2/CM1- CM2 - CLIS	137		Chaumont sur Loire	680,00 €	226,67 €
	CM1/CM2 - Mme JOUBERT	22		jardin botanique	154,00 €	51,33 €
	CM1/CM2 - Mme JOUBERT	22		centre équestre de Druye	1 320,00 €	440,00 €
	CM1-M.ROUYER/Mme GUILLARD	26		spéctacle de marionnettes	500,00 €	166,67 €
	CP-CP/CE1-CE1-CM2-CLIS	115		parc de la gloriète	534,00 €	178,00 €
	total				4 300,00 €	1 434,00 €
PERIGOURD Maternelle	PS-MS/MS/GS Mmes JUILLET,BIDEAULT, COSSON	87	Visite d'une ferme pédagogique	Beaumont village	1 260,00 €	420,00 €
	GS-Mme COSSON	30	Séances Cinéma	aux studios	460,00 €	153,33 €
	total enfants		117	total		1 720,00 €
REPUBLIQUE	CP-CE1/CE1-CE2/CM1-CM2 Mmes BOURBOIN,CHALES et M. CHALON	78	Musique	Musée Musikenfête à Montoire	857,00 €	285,67 €
	CE1-CE2 Mme CHALES	27	Histoire et activité artistique	château de Langeais	528,00 €	176,00 €
	total				1 385,00 €	462,00 €
total école publiques					19 882,60 €	6 631,00 €



B – Sorties scolaires de 3^{ème} catégorie – Convention avec les prestataires et prise en charge des frais de transport et pédagogiques pour les projets des écoles Engerand, République, Périgourd et Anatole France

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Retient les projets présentés par les Écoles Engerand, République, Périgourd et Anatole France :

- La classe de CM2B de Madame CUILLERIER organisé par les Tourelles à Asnelles-sur-Mer (14) du 31 mai au 5 juin 2015,
- La classe de CM2A de Madame DETAT organisé par la Base Nautique de l'Île Grande (22) à Pleumeur-Bodou du 10 au 18 avril 2015,
- La classe de CM1/CM2 de Monsieur CHALON organisé par la Fédération des Œuvres Laïques (64) à Arette du 21 au 27 juin 2015,
- La classe de CM1 de Monsieur ROUYER organisé par l'association « Élément Terre » (63) à La Bourboule du 12 au 17 avril 2015,
- Les classes de CM1/CM2 de Mesdames BETTEGA et FRANCOIS organisé par « Cahier de Voyages » à Londres (Angleterre) du 17 au 22 mai 2015.

2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces projets avec :

- Le centre des TOURELLES à Asnelles-sur-Mer,
- La Base Nautique de l'Île GRANDE,
- L'association Fédération des Œuvres Laïques (64),
- L'association « Élément Terre »,
- La société « Cahier de Voyages »

3) Dit que les frais de séjour dus aux prestataires concernés seront inscrits au budget primitif 2015, chapitre 011, article 611 SSCO100,

4) Accepte que les factures correspondant au transport des classes soient acquittées directement par la ville de Saint-Cyr-sur-Loire auprès des prestataires et inscrit les crédits nécessaires au paiement de ces prestations au budget primitif 2015, au chapitre 011, à l'article 6247 SSCO100,

5) Accepte de prendre en charge les frais pédagogiques non intégrés dans les conventions avec les prestataires, et verse les sommes correspondantes aux coopératives scolaires des écoles et dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015, chapitre 65, article 6574 SSCO100,

6) Rappelle que les crédits nécessaires au paiement des indemnités « enseignants » seront inscrits au chapitre 011, article 6225.

C – Ecole privée St Joseph – Demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme de CORBIER, Mme PUIFFE et M. DESHAIES)

- 1) Accorde une subvention aux projets présentés ci-dessous en se référant aux aides versées pour les projets de même catégorie des écoles publiques :
 - Classe de découverte en bord de mer. 87 élèves des classes de CP, CE1, CM1 et CM2 partiront à Le GUERNO (56) du 26 au 29 mai 2015 pour découvrir le parc animalier et botanique « Nicolas HULOT ». Le montant global de ce séjour est de 25 955,00 €.
 - Une classe poney à la Grenadière pour les 26 élèves de Grande Section et une journée Archéologie et Préhistoire à Saint Laurent Nouan (41) pour les 28 élèves de CE2 pour un montant total de 2 112,00 €.
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 8 861,00 €.

❖ **Accueil de loisirs sans hébergement du Moulin Neuf et Unité Loisirs Découverte**

A – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour le Moulin Neuf et l'Unité Loisirs Découverte

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

B – Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ce règlement intérieur,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Relais Assistants Maternels – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la prestation de service Relais Assistants Maternels**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Association CISPEO Petite Enfance – Dispositif Bout'Chou Services – Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cette convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 11 février 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain
Monsieur VRAIN, Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement**

- ❖ **Périmètre d'étude n° 19 partie sud – boulevard Charles de Gaulle – Aliénation sous conditions du foncier situé 150 à 164 boulevard Charles de Gaulle sur une emprise de 5 751 m² environ : parcelles AP n°82 (728 m²), AP n° 83 (583 m²), AP n° 84 (693 m²), AP n° 85 (689 m²), AP n° 86 (773 m²), AP n° 88 (366 m²), AP n° 89 (366 m²), AP n° 90 (524 m²), AP n° 91 (820 m²), AP n° 150 (15 m²) et AP n° 390 (194 m²) – Lancement de la procédure de concours promoteur-architecte pour l'aménagement du foncier – Adoption du cahier des charges – Création, composition et désignation des membres de la commission spéciale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges ci-joint, l'emprise communale de 5 751 m² constituée des parcelles cadastrées, AP n° 82 (728m²), AP n°83 (583m²), AP n° 84 (693m²), AP n° 85 (689m²), AP n° 86 (773m²), AP n° 88 (366m²), AP n°89 (366m²), AP n°90 (524m²), AP n°91 (820m²), AP n°150 (15m²) et AP n°390 (194m²),
- 2) Motive cette décision dans les termes suivants : en raison de l'emprise et du programme retenu, la commune ne souhaite pas aménager elle-même le secteur concerné et se substituer à un opérateur ; il est donc envisagé de procéder à l'aliénation de cette emprise, en subordonnant cette cession à la réalisation de logements collectifs regroupant deux vocations : l'une devra accueillir un foyer logement médicalisé pour personnes âgées, l'autre devra accueillir un collectif destiné principalement à des séniors en accession et/ou en location, l'ensemble du programme devra comptabiliser 30 % au minimum de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU, selon les conditions définies dans un cahier des charges dûment approuvé,
- 3) Approuve le cahier des charges de cette cession,
- 4) Désigne Monsieur le Député-Maire en tant que Président de la commission spéciale qui se réunira en vue d'entendre les candidats et de formuler des observations sur leurs projets,
- 5) Désigne les neuf autres membres titulaires et les neuf membres suppléants de ladite commission suivants :

Titulaires :	Suppléants :
M. Fabrice BOIGARD	M. Clément FORTIER
M. François MILLIAT	M. Joachim LEBIED
M. Jean-Jacques MARTINEAU	Mme Colette PRANAL
M. Gilbert HELENE	Mme Joëlle RIETH
Mme Marie-Cécile GALOYER-NAVEAU	Mme Régine HINET
M. Bernard RICHER	Mme Véronique RENODON
Mme Ninon PECHINOT	M. Olivier CORADAZZO
M. Michel GILLOT	Mme Claude ROBERT
M. Alain FIEVEZ	M. Patrice DESHAIES
- 6) Fixe le prix de cette cession selon les modalités suivantes : foncier cessible de 5 751 m² avec un prix minimum de cession de 2 300 400 € HT, soit à 400 € HT/m² de foncier, après avoir consulté le service France Domaine,
- 7) Charge Monsieur le Maire de faire procéder par ses services à la publicité et à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de cession de ladite emprise.

❖ **Ancienne Zone d'Aménagement Concerté de la Rabelais (Nouvelle ZAC du Bois Ribert) – Modification n° 5 du plan d'aménagement de zone et du règlement d'aménagement de zone**

A – Bilan de la mise à disposition du public

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public, ayant eu lieu du 08 décembre 2014 au 09 janvier 2015, dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de l'Ancienne Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rabelais,
- 2) Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et qu'elle fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par le Code de l'Urbanisme,
- 3) Tient à disposition du public le bilan de cette mise à disposition, ce dernier sera consultable au service de l'Urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

B – Approbation de la modification

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°5 du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) de l'Ancienne Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rabelais,
- 2) Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département,
- 3) Tient à disposition du public le bilan de cette mise à disposition, ce dernier sera consultable au service de l'Urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

❖ Acquisitions et cessions foncières – Bilan comptable des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune en 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan comptable des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au cours de l'année 2014, tel que présenté en annexe,
- 2) Précise que, conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan sera annexé au compte administratif 2014 de la commune.

❖ Extension du réseau eaux pluviales et réaménagement de la voie rue de la Grosse Borne

A – Dissimulation des réseaux aériens – Convention avec Orange

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Valide le montant de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications à conclure avec Orange, concernant la rue de la Grosse Borne, du n° 52 au n° 84, entre les rues de Preney et de la Croix de Périgourd, pour un montant de 36 300,40 €,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans cette section de la rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

B – Dissimulation des réseaux aériens – Engagement financier et convention avec le SIEIL pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant maximum de 22 407,82 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, rue de la Grosse Borne,
- 2) Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015, au chapitre 21, article 21-533,
- 3) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ Rue Pallu de Lessert – Convention d'occupation de la parcelle AB n° 264 par ErDF pour un poste de transformation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de mettre gracieusement à la disposition d'ERDF la parcelle AB n° 264 (16 m²) rue Pallu de Lessert sur laquelle a été édifié un poste de transformation,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude et tous les actes et pièces utiles à passer avec ERDF pour régler les conditions de la mise à disposition,
- 3) Désigne Maître Bruno HARDY, Notaire à Tours, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, en collaboration avec Me ITIER, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 4) Précise que les frais liés à ces conventions sont à la charge d'ERDF.



❖ **Effacement des réseaux électriques rue du Port du n° 9 au n° 21**

A – Accord sur les devis estimatifs avec Orange et convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de télécommunication

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications à conclure avec Orange, concernant la rue du Port, dans sa section comprise entre les n° 9 et 21, pour un montant de 17 927,00 €,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans cette section de la rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

B – Engagement financier avec le SIEIL et convention pour la mise en souterrain des réseaux électriques aériens

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant maximum de 12 723,94 € HT net, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, rue du Port, entre les n° 9 et 21,
- 2) Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015, au chapitre 21, article 21533,
- 3) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Travaux de réhabilitation de la Ferme de la Rabelais – Marché à procédure adaptée – Niveau II - Travaux**

A – Avenant de prolongation du délai d'exécution - Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de cet avenant

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cet avenant de prolongation du délai global d'exécution du marché pour une durée de 6 mois,



- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant avec les entreprises attributaires des marchés et toutes pièces relatives à cette affaire.

B – Avenants aux marchés de travaux lots n° 1-3 et 4 – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces avenants

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de ces avenants pour les sommes indiquées ci-dessous :

Lot 1 maçonnerie : entreprise CHARVAIS de Vernou sur Brenne

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à la somme 45 897,26 € HT représentant une augmentation de 16,70 % du montant du marché. Le montant initial du marché qui était de 228 263,13 € HT se trouve porté, après avenant n°1, à la somme de 274 160,39 € HT.

Lot 3 charpente : entreprise ABADIE de Rochecorbon

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève donc à la somme de 13 640,19 € HT représentant une augmentation de 10,10 % du montant initial du marché.

Le montant du marché initial qui était de 120 940,60 € HT se trouve porté, après avenant n°1, à la somme de 134 580,79 € HT.

Lot 4 couverture étanchéité : entreprise POUESSEL de Monts

Le montant de 9 940,32 € HT représente une augmentation de 7,40 % du montant initial du marché.

Le montant initial du marché qui était de 124 279,23 € HT se trouve porté, après avenant n°1, à la somme de 134 219,55 € HT.

- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ces avenants avec les entreprises attributaires des marchés et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme, Aménagement Urbain, Embellissement de la Ville, Environnement, Moyens Techniques et Commerce du lundi 9 février 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

❖ Assainissement – Réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rues Roland Engerand et Fleurie – Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Approbation des conventions constitutives de groupement de commande conclues avec la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature des conventions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'adhérer aux groupements de commandes constitués par la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire afin d'assurer les prestations de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux de mise en séparatifs des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rues Roland Engerand et Fleurie à Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Approuve les conventions constitutives relatives aux modalités de fonctionnement des groupements,
- 3) Précise que le coordonnateur des groupements sera la communauté d'agglomération Tour(s) Plus,
- 4) Précise que pour la consultation relative aux travaux, la commission d'examen des offres sera celle du Coordonnateur de groupement, soit la communauté d'agglomération Tour(s) Plus,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer lesdites conventions ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Philippe BRIAND.